Centre Universitaire MAYOTTE

ARRÊTÉ N°2022-AG-047 PORTANT NOMINATION DES JURYS DES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DU CUFR ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022 - 2023

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte ;
Vu le règlement intérieur du CUFR de Mayotte ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Le Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

ARRÊTE

Article 1 : Licence mention administration économique et sociale - AES

Le jury de la licence mention AES du département « Droit-Économie-Gestion » est composé comme suit :

Président du jury : M. Thomas M'SAÏDIÉ, MCF en droit public

Membres titulaires :

M. Thomas M'SAÏDIÉ, MCF en droit public

M. Laurent CHASSOT, MCF en droit privé

M. Andry RAMAROSON, MCF en sciences de gestion

Membres suppléants :

Mme Fleur DARGENT, MCF en droit public

M. Léopold AYITE, PRCE en informatique-économie & gestion

M. Vincent ROUX, PRAG en économie-gestion

Article 2 : Licence mention Droit

Le jury de la licence mention « droit » du département « Droit-Économie-Gestion » est composé comme suit :

Président du jury : M. Thomas M'SAÏDIÉ, MCF en droit public

Membres titulaires :

M. Laurent CHASSOT, MCF en droit privé

Mme Mai-Lan DINH, MCF en droit privé et sciences criminelles

Membres suppléants :

Mme Fleur DARGENT, MCF en droit public

M. Léopold AYITE, PRCE en informatique-économie & gestion

Mme Carole-Anne BAROUCH, PRCE en anglais

Article 3 : Licence Professionnelle mention Management et Gestion des Organisations (MGO)

Le jury de la licence mention « management et gestion des organisations » du département « Droit-Économie-Gestion » est composé comme suit :

Président du jury : M. Andry RAMAROSON, MCF en sciences de gestion

Membres titulaires :

M. Léopold AYITE, PRCE en informatique-économie & gestion

Mme Warda HALIFA, Professionnel

Membres suppléants :

M. Laurent CHASSOT, MCF en droit privé

M. Vincent ROUX, PRAG en économie-gestion

M. Sidi Moukou HAMADA SIDI, Professionnel

Article 4 : Licence Professionnelle Développement Projet du Territoire Option Parcours des Projets Européens (DPT)

Le jury de la licence mention « Développement Projet du Territoire Option des parcours des projets Européens » est composé comme suit :

Président du jury : M. Thomas M'SAÏDIÉ, MCF en droit public

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 02 69 61 07 82 - Fax : 02 69 61 08 92

Membres titulaires :

M. Léopold AYITE, PRCE en informatique-économie & gestion

Mme Warda HALIFA, Professionnel

Membres suppléants :

M. Andry RAMAROSON, MCF en sciences de gestion

M. Vincent ROUX, PRAG en économie-gestion

M. Sidi Moukou HAMADA SIDI, Professionnel

Article 5 : Licence mention Sciences de la Vie

Le jury de la licence mention « Sciences de la vie » du département « Sciences et Technologies » est composé comme suit :

Présidente du jury : Mme Claire GOLLETY, MCF en biologie des populations et écologies

Membres titulaires :

M. Damien DEVAULT, MCF en biologie des organismes

M. Emmanuel CORSE, MCF en biologie des populations et écologie

Mme Claire GOLLETY, MCF en biologie des populations et écologie

Membres suppléants :

Mme Eva FONTAINE, PRCE sciences de la vie et de la terre

M. Elliott SUCRE, PR en biologie des organismes

M. Thomas Claverie, MCF en biologie des populations et écologie

Article 6 : Licence mention Mathématiques Générales

Le jury de la licence mention « mathématiques générales » du département « Sciences et Technologie » est composé comme suit :

Président du jury : Mme Chiraz TRABELSI, MCF en mathématiques appliquées et applications des mathématiques

Membres titulaires :

Mme Chiraz TRABELSI, MCF en mathématiques appliquées et applications des mathématiques

M. Valentin SAMOYEAU, PRAG en mathématiques

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 02 69 61 07 82 - Fax : 02 69 61 08 92

M. Ivan RIOU, PRAG en mathématiques

Membres suppléants :

M. Solym MANOU ABI, MCF en mathématiques appliquées et applications des mathématiques

M. Bruno GIRARD, PRAG en informatique

M. Tiphaine BEAUMONT, PRAG en mathématiques

Article 7 : Licence mention Lettres

Le jury de la licence mention « Lettres » du département « Lettres et Sciences Humaines » est composé comme suit :

Président du jury : Mme Jessy NEAU, MCF en littératures comparées

Membres titulaires :

Mme Miki MORI, MCF en sciences du langage

Mme Linda RASOAMANANA, MCF en littérature française

M. Buata MALELA, MCF en littérature française

Membres suppléants :

M. AnoulackPhomsavanh, PRAG Lettres classiques

M. Matthieu JEANSON, MCF en Géographie

Mme Lina RIBEIRO, PRCE en lettres modernes

Article 8 : Licence mention Géographie

Le jury de la licence mention « géographie » du département « Lettres et Sciences Humaines » est composé comme suit :

Président du jury : Matthieu Le DUFF, MCF en géographie physique, humaine, économique et régionale

Membres titulaires :

Mme Aline AUBRY, MCF en géographie physique, humaine, économique et régionale

Mme Victoire COTTEREAU, MCF en géographie physique, humaine, économique et régionale

M. Matthieu JEANSON, MCF en Géographie physique, humaine, économique et régionale

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 02 69 61 07 82 - Fax : 02 69 61 08 92

Membres suppléants :

Mme Esméralda LONGEPEE, MCF en géographie physique, humaine, économique et régionale

M. Frantz THILLE, PRAG en histoire

M. Jean Nicolas JACQUES, PRCE en géographie

Article 9 : Diplôme Universitaire « DIGICOM »

Le jury du DU DIGICOM du département « Sciences et Technologies » est composé comme suit :

Président du jury : M. Bruno GIRARD, PRCE en sciences de l'information et de la communication

Membres titulaires :

M. Etienne CLAVE, Enseignant vacataire

M. Yann MOUGEREL, Enseignant vacataire

Membres suppléants :

M. Brice MAROSON, Enseignant vacataire

M. Christophe BARRAUD, Enseignant vacataire

Article 10 : Licence mention Sciences et technologie parcours 3 PE et SPDMS

Les jurys de la licence mention « sciences et technologie - parcours PPPE » du département « Sciences de l'éducation » est composé comme suit :

Parcours ST-PPPE-L1

Président du jury : M. Abal-Kassim CHEIK AHAMED, MCF en mathématiques appliquées et Informatique

Vice- Président : Mme Colette GUILLON, PRAG en mathématiques

Membres titulaires :

Mme Satuanty DAY, PRCE en sciences de la vie et de la terre

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 02 69 61 07 82 - Fax : 02 69 61 08 92

M. Etienne CLAVE, PF-INSPE en mathématiques

Mme Laura URIBE, MCF en sciences du langage, linguistiques et phonétiques générales

M. Antoine ROUSSEL, PRCE en histoire- géographie

Mme Clara LEFEBVRE, PRCE en français

M. Guy Antoine SEGDOBO, PRCE en mathématiques

Parcours ST-PPPE-L2

Président du jury : M. Abal-Kassim CHEIK AHAMED, MCF en mathématiques appliquées et Informatique

Vice- Président : Mme Colette GUILLON, PRAG en mathématiques

Membres titulaires :

Mme Satuanty DAY, PRCE en sciences de la vie et de la terre

Mme Norohariniavo RAKOTOBE D'ALBERTO, MCF en langues et littératures françaises

M. Stéphane TALERIEN, MCF en sciences de l'éducation

M. Antoine ROUSSEL, PRCE en histoire- géographie

Mme Clara LEFBVRE, PRCE en français

M. Vivien DUBOIS, PRAG en EPS

Parcours ST-SPDMS-L3

Président du jury : M. Abal-Kassim CHEIK AHAMED, MCF en mathématiques appliquées et informatique

Vice- Président : Mme Colette GUILLON, PRAG en mathématiques

Membres titulaires :

Mme Mathilde ROMAIN, PF-INSPE en mathématiques

M.Wardi HOUMADI OUSSENI, PREC et conseillé pédagogique

Mme Lina RIBEIRO, PRCE en lettres modernes

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 02 69 61 07 82 - Fax : 02 69 61 08 92

Article 11 : Diplôme Universitaire Passeport pour réussir et s'orienter

Le jury du DU PaRéO est composé comme suit :

Président du jury : Mme Cynthia AFONSO, responsable du DU PaRéO

Membres titulaires :

Mme Joanne KURTZ, enseignante

M. Damien DEVAULT, MCF en biologie des organismes

Mme Karine MERCIER, enseignante

Membres suppléants :

M. Léopold AYITE, PRCE en informatique-économie & gestion

M. Frantz THILLE, PRAG en histoire

M. Solym MANOU-ABI, MCF en mathématiques appliquées et applications des mathématiques

Article 12

Le présent arrêté est valable pour l'année universitaire 2022-2023

Article13

Les responsables des départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs du CUFR de Mayotte.

Fait à Dembéni, le 21 décembre 2022

Abal-Kassim CHEIK AHAMED

Directeur du CUFR de Mayotte

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 02 69 61 07 82 - Fax : 02 69 61 08 92

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cette décision est irrégulière vous pourrez former :
- soit un ***recours administratif,*** *gracieux devant l'autorité auteur de la décision (directeur d'établissement)*
- soit un ***recours hiérarchique*** *devant le ministre chargé de l'enseignement supérieur (direction générale des ressources humaines).*
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois àcompter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recourscontentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration.
Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Mamoudzou ou devant le Conseil d'Etat si vous êtes professeur del'enseignement supérieur, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présentedécision. »

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
8, rue de l'université - B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 02 69 61 07 82 - Fax : 02 69 61 08 92